

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE **ID AMENAGEMENTS UTILITAIRES**

Article 1 – Portée

- 1.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à tout contrat conclu entre la société ID AMÉNAGEMENTS UTILITAIRES, société par actions simplifiée au capital de 7 500 €, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 509 850 301, dont le siège social se situe 2799, Route Départementale 1075 – 01250 MONTAGNAT et dont le nom commercial est ÉKYPÉO® (ci-après dénommé la « Société ») et un consommateur, professionnel ou non au sens de l'article liminaire du Code de la consommation (ci-après dénommé le ou les « Client(s) ») ou un revendeur au sens d'un professionnel de l'automobile intermédiaire entre la Société et son client final (ci-après dénommé le ou les « Revendeur(s) »).
Les présentes CGV portent sur un ou plusieurs produits et services proposés à la vente par la Société (ci-après respectivement dénommés le(s) « Produit(s) » et « Service(s) ») vendus en direct au Client ou au Revendeur qui, dans ce dernier cas, les destina lui-même à la vente à ses propres clients.
La Société et le Client ou la Société et le Revendeur sont ci-après désignés collectivement les « Parties ».
- 1.2 - Toute commande passée par le Client ou le Revendeur, clients de la Société, implique l'adhésion entière et sans réserve des présentes CGV.
- 1.3 - Les présentes CGV s'appliquent entre les Parties sauf conventions spéciales écrites entre le Client ou le Revendeur et le siège social de la Société (le « Siège »), pris en la personne de l'un de ses préposés, dûment habilité à engager la Société à cet effet.
- 1.4 - En aucun cas, les commerciaux de la Société ne pourront être considérés comme ayant un pouvoir de représentation suffisant au sein de la Société pour pouvoir engager cette dernière auprès du Client ou Revendeur au-delà de la mission qui leur a été confiée.
- 1.5 - Les présentes CGV annulent les conditions générales ou particulières d'achat des Clients ou des Revendeurs.
- 1.6 - La Société se réserve la faculté d'apporter toute modification aux CGV, la version applicable étant celle disponible sur le site internet de la Société (www.id-amenagementsutilitaires.fr) en vigueur le jour du passage de la commande par le Client ou le Revendeur.
- 1.7 - Les présentes CGV constituent, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale entre la Société et le Client.

Article 2 – Offre

- 2.1 - Les échantillons, catalogues imprimés, les autres documents commerciaux ou techniques et les informations présentes sur le site internet de la Société, à l'exclusion des présentes CGV, ne peuvent en aucun cas être considérés comme contractuels. Ils sont susceptibles de variation sans avis préalable.
- 2.2 - La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment et sans avis préalable des modifications techniques ou pratiques de ses Produits et Services commandés par le Client ou par le Revendeur à condition que la qualité connue de ce dernier n'en souffre pas.
- 2.3 - La Société se réserve le droit de suspendre la vente d'un Produit ou Service, quel qu'il soit, sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée par le Client ou le Revendeur.

Article 3 – Création de Compte

- 3.1 - La demande, par le Client ou le Revendeur, de l'élaboration d'une offre commerciale par la Société engendre automatiquement la création d'un compte Client (ci-après dénommé le « Compte ») pour lequel le Client ou le Revendeur doit communiquer les informations personnelles nécessaires à la bonne gestion de sa demande tels que nom, prénom, éventuellement dénomination juridique et commerciale de son entreprise, adresse postale et électronique.
- 3.2 - Le Client ou le Revendeur doit s'assurer de la validité de l'adresse email transmise et vérifier les règles de filtrage de sa messagerie électronique afin d'éviter que les emails de la Société soient considérés comme des SPAMS.
- 3.3 - Toutes les informations communiquées par le Client ou le Revendeur à la Société doivent être exactes, complète et à jour. A chaque changement de situation, le Client ou le Revendeur doit mettre à jour ses informations avant toute nouvelle interaction commerciale avec la Société (devis, commandes, etc.). Pour ce faire, il lui suffit de contacter la Société.

Article 4 – Devis et Tarifs

- 4.1 - Les devis réalisés par la Société sont gratuits.
- 4.2 - Les tarifs mentionnés sur les devis s'entendent en euro (€) et sont calculés hors taxes.
- 4.3 - Les montants toutes taxes comprises sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise du devis. Toute variation de ces taux sera donc répercutée sur les prix.
- 4.4 - Les tarifs présents sur une offre sont valables un (1) mois à compter de la date d'émission du devis. Passé ce délai, le tarif pourra être révisé.
- 4.5 - La prestation à réaliser, établie à partir des éléments et informations fournies par le Client ou le Revendeur, comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis.
- 4.6 - Ne sont pas compris dans le tarif tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par la Société en cours de mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation de transformation d'un véhicule (Exemple : nécessité d'un passage à la DREAL d'un véhicule pour homologation) ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le Client ou le Revendeur en cours de mission. Ces frais seront alors facturés en sus au Client ou au Revendeur.
- 4.7 - Toute modification au cours de la réalisation de la mission peut entraîner une majoration des prix indiqués sur le devis. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Article 5 – Délais d'Intervention

- 5.1 - Les délais d'intervention liés à la réalisation d'une prestation de service proposée par la Société à un Client ou à un Revendeur peuvent notamment comprendre les délais d'approvisionnement des marchandises et/ou les délais d'immobilisation du véhicule sur lequel il faut intervenir. Ces délais, généralement communiqués par oral ou indiqués sur le devis, sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Ainsi, tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation de celles-ci, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.
- 5.2 - La survenance d'un cas de force majeure de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitant l'exécution de la prestation aura pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la Société sans que le Client ou le Revendeur puisse prétendre à de quelconques dommages et intérêts.
Constitue un cas de force majeure tout événement de quelque nature qu'il soit, qui échappe raisonnablement au contrôle de l'une ou l'autre des Parties tel que, notamment, la survenance d'incendie, de rupture d'approvisionnement de matière première, de coupure

d'électricité ou panne de machines rendant impossible l'exécution dans les délais prévus du travail confié, grève ou lock-out, interruption des moyens de transport quelle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires affectant la production ou la livraison des produits.

Article 6 – Commandes

- 6.1 - La passation de commandes par le Client ou le Revendeur de Produits et/ou Services de la Société est conditionnée à la création d'un Compte. Les informations communiquées par le Client ou le Revendeur à la Société lors de cette commande doivent être exactes, complètes et à jour.
- 6.2 - Sauf exception validée par la Société, toute commande résulte de la validation d'un devis par le Client. L'acceptation d'un devis est matérialisée par sa signature par le Client ou le Revendeur et le versement d'un acompte de trente (30) pourcent du montant total toutes taxes comprises.
Est notamment considéré comme exception les commandes effectuées par les Revendeurs de Produits et/ou Services proposés par la Société. Dans ce cas, la réception d'un email ou d'un bon de commande du Revendeur avec le détail précis des Produits et/ou Services de la Société souhaités suffit à considérer la demande comme étant une commande.
- 6.3 - Conformément à l'**Article 1.2** des présentes CGV, **toute commande passée par un Client ou un Revendeur à la Société implique l'adhésion entière et sans réserve de ses CGV et tarifs ; dont il reconnaît expressément avoir pris connaissance.**
- 6.4 - Une commande est considérée comme ferme et définitive à partir du moment où le Client nous transmet un devis signé ou si un Revendeur nous transmet un bon de commande ou un email indiquant sa volonté claire d'achat d'un Produit ou Service proposé par la Société.
- 6.5 - Le choix et l'achat d'un Produit ou Service est de la seule responsabilité du Client ou du Revendeur, notamment en terme de pertinence de l'achat par rapport à ses besoins (pour un Client) ou à ceux de ses propres clients (pour un Revendeur), la Société n'étant tenue à aucune obligation de conseil.
- 6.6 - Aucune modification ou annulation ultérieure d'une commande n'est possible sans accord écrit de la Société.
- 6.7 - En cas d'erreur, notamment dans les Produits et/ou Services commandés, des frais de gestion de quarante-neuf (49) euros (€) hors taxes, des frais d'enlèvement de quarante-neuf (49) euros (€) hors taxes et des frais de relivraison seront à la charge du Client ou du Revendeur.
- 6.8 - Aucune pénalité ne peut être imputée à la Société en cas d'erreurs ou anomalies qui résultent de la commande du Client ou du Revendeur.
- 6.9 - Le Client ou le Revendeur peut commander les Produits dans la limite des stocks disponibles. En cas de commande d'un Produit ou Service devenu indisponible, le Client ou le Revendeur sera informé dans les meilleurs délais. La commande pourra alors être annulée sans que le Client ou le Revendeur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de la part de la Société. Une date de livraison pourra être proposée au Client ou au Revendeur sous réserve de disponibilité ultérieure du Produit ou du Service.
- 6.10 - Les éventuelles conditions particulières stipulées à l'occasion d'une commande et acceptées par la Société ne l'engage que pour cette commande.
- 6.11 - La Société exécute uniquement les commandes pour lesquelles les procédures de validation de commande stipulées dans les présentes CGV ont été respectées.
- 6.12 - La passation d'une commande en bonne et due forme selon les procédures stipulées dans les présentes CGV de la part d'un Client ou d'un Revendeur ou de toute autre personne appartenant à la société/association du Client ou du Revendeur sera considérée comme une validation officielle et ne pourra être contestée par la suite.
- 6.13 - La Société se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client ou d'un Revendeur présentant des risques d'insolvabilité ou avec lequel existerait un litige ou un non-paiement de facture.

Article 7 – Prix

- 7.1 - La Société se réserve le droit, sans préavis, de modifier le prix de ses Produits et Services et ce, même si un prix était supposé couvrir une période de validité plus longue.
- 7.2 - Les prix applicables sont ceux indiqués sur le devis accepté par le Client ou le Revendeur ou ceux inscrits sur la dernière version des plaquettes tarifaires transmises.
- 7.3 - Sauf indication contraire sur les propositions commerciales de la Société, les prix indiqués ne comprennent pas les éventuels frais de livraison.
- 7.4 - Les devis sont valables un (1) mois et s'entendent hors frais d'assurance et d'expédition.

Article 8 – Conditions de Paiement

- 8.1 - Par paiement, il faut entendre soit le paiement des effets de commerce, soit la constatation du prélèvement ou virement, soit l'encaissement des chèques, soit la remise effective d'espèces.
- 8.2 - Quel que soit le moyen de paiement utilisé, le paiement est considéré comme effectué à partir du moment où le compte de la Société est complètement et irrévocablement crédité.
- 8.3 - Le paiement de toutes commandes est effectué en euros (€).
- 8.4 - Sauf accord contraire négocié entre les Parties, le paiement d'un Client est effectué par carte bancaire, virement, chèque ou espèces selon la procédure suivante :
 - Le versement d'un acompte de trente (30) pourcent du montant total toutes taxes comprises de la commande lors de la validation de cette dernière.
 - Le solde toutes taxes comprises de la commande au moment de sa réception.
- 8.5 - Sauf accord contraire négocié entre les Parties, le paiement d'un Revendeur est effectué chèque, virement ou prélèvement automatique à date de facture ; cette dernière étant émise à l'expédition de la commande ou à la fin de la réalisation par la Société de sa/ses prestation(s).

Article 9 – Retard de Paiement

- 9.1 - Tout retard de paiement à l'échéance, quelle qu'en soit la cause, entraîne l'exigibilité immédiate et de plein droit d'intérêts de retard à un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Selon le décret n°2012-1115 du 02 Octobre 2012, la Société se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire minimum de quarante (40) euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Cette indemnité s'appliquera pour chaque facture impayée dans les délais impartis.
- 9.2 - La Société se réserve le droit de demander au Client ou Revendeur une indemnisation complémentaire, sur justificatifs, si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient l'indemnité forfaitaire de quarante (40) euros.
- 9.3 - En cas de retard de paiement, la Société se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles jusqu'à réception dudit paiement.

Article 10 – Clause de Réserve de Propriété

- 10.1 - Les Produits vendues aux Clients ou aux Revendeurs restent la propriété de la Société, en quelque lieu qu'elles se trouvent, y compris les propres magasins, entrepôts, logement personnel du Client ou du Revendeur, jusqu'au règlement intégral des factures dues par ledit Client ou Revendeur, en principal, frais et accessoires. Jusqu'à cette date, les Produits ne peuvent subir de modifications ou transformations sans l'accord préalable et écrit de la Société. Nonobstant ce qui précède, le Client ou le Revendeur supportera le risque des dommages que les Produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit à compter de la date de leur livraison.
- 10.2 - Tout défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits ; celle-ci aura lieu même si les Produits auraient été incorporés dans d'autres biens meubles.
- 10.3 - Le Client ou le Revendeur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de ses activités, à revendre les Produits livrés, mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.
- 10.4 - En cas de liquidation judiciaire de la société du Client ou du Revendeur, les Produits non réglés intégralement ne pourront pas être revendus et devront être retournés à la Société.

Article 11 – Retrait ou Livraison des Produits

- 11.1 - Toute commande effectuée par un Client ou un Revendeur est initialement paramétré sur un retrait des Produits dans les locaux de la Société situé au 2799, Route Départementale 1075 – 01250 MONTAGNAT.
- 11.2 - Le Client ou le Revendeur peut mandater une personne physique pour récupérer, à sa place, les Produits commandés. A cette fin, le Client ou le Revendeur devra en aviser la Société à l'adresse contact@idau.fr et la personne devra se présenter munie de sa pièce d'identité en cours de validité.
- 11.3 - Le transfert des risques sur les Produits s'opère quel que soit le moment où intervient le transfert de propriété, soit par la remise directe au Client ou au Revendeur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des marchandises au premier transporteur. En conséquence, les marchandises voyagent aux risques et périls du Client ou du Revendeur y compris lorsqu'elles sont expédiées franco ou moyennant participation de la Société aux frais de transport. Toutes les opérations de transport, assurance, douane et manutention sont à la charge et aux risques et périls du Client ou du Revendeur.
- 11.4 - Les tarifs présents dans les devis ne comprennent pas de frais de livraison ou de transport.
- 11.5 - La Société pourra, à la demande du Client ou du Revendeur, établir un devis de frais de livraison ou de transport en sus qui varient en fonction de l'adresse de livraison et de l'option de livraison choisie par le Client ou le Revendeur.
- 11.6 - Les délais de livraison qui peuvent être communiqués restent indicatifs. La Société apporte ses meilleurs soins à livrer ses Produits dans les délais convenus. Cependant, les retards éventuels ne pourront justifier ni l'annulation de la commande, ni le versement de dommages et intérêts.
- 11.7 - Sauf accord écrit et préalable entre les Parties, les moyens de transport et le choix du transporteur sont du ressort exclusif de la Société, sans que ces choix puissent engager sa responsabilité.
- 11.8 - Sauf précision par le Client ou le Revendeur d'une adresse de livraison différente, l'adresse de livraison des Produits sera l'adresse postale de facturation du Client ou du Revendeur renseignée sur son Compte.
- 11.9 - Le Client ou le Revendeur devra expressément communiquer toutes informations utiles pour la livraison, telles que les codes d'accès, l'étage et l'immeuble. Le transporteur est mandaté pour déposer les petits colis dans la boîte aux lettres du Client ou du Revendeur et les colis volumineux ou palettes sur le trottoir devant la maison ou au pied de l'immeuble correspondant à l'adresse de livraison. Aucune livraison aux étages ne sera effectuée.
- 11.10 - Le Client ou le Revendeur est responsable de l'adresse de livraison communiquée à la Société. Les coordonnées transmises doivent être claires, précises et complètes, notamment sur le numéro d'immeuble ou lieu-dit, dans le but de permettre une livraison dans des conditions normales.
- 11.11 - La Société ne pourra être tenue responsable des retards et retours de livraison dus à une erreur d'adresse ou une impossibilité pour le transporteur de livrer la commande à l'adresse indiquée.
- 11.12 - Le Client ou le Revendeur déclare et s'engage à s'être assuré que les conditions d'accès au lieu de livraison permettent la livraison effective du Produit sans équipement particulier.
- 11.13 - Le choix de la livraison nécessite la présence du Client ou du Revendeur ou d'un tiers désigné par lui sur un créneau d'une journée pour réceptionner les Produits.
- 11.14 - En cas d'absence du Client ou du Revendeur ou du tiers désigné de la livraison, le transporteur de la Société programmera avec le Client ou Revendeur un nouveau jour de passage qui donnera lieu au paiement de frais de livraison supplémentaires de trente (30) euros hors taxes. En cas d'absence du Client ou du Revendeur ou du tiers désigné lors du second passage du transporteur, d'adresse erronée, de colis refusé ou dans l'hypothèse où la livraison nécessiterait l'utilisation d'équipements spécifiques, les Produits seront réexpédiés à la Société. Ceux-ci pourront être à nouveau livrés sur demande du Client ou du Revendeur et à ses frais. Des frais de gestion de quarante-neuf (49) euros hors taxes, des frais d'enlèvement de quarante-neuf (49) euros hors taxes et de nouveaux frais de livraison seront à la charge du Client ou du Revendeur.
- 11.15 - Si les dates de disponibilité des Produits d'une commande sont différentes, la Société pourra proposer au Client ou au Revendeur de fractionner sa commande. Dans ce cas, les frais de livraison seront appliqués sur chaque fraction de commande. A défaut d'option pour une livraison fractionnée, la livraison interviendra à la date de disponibilité de l'ensemble des Produits commandés.
- 11.16 - Pour les livraisons hors de la France métropolitaine, le Client ou le Revendeur s'engage à régler toutes les taxes à l'importation, droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée, et toutes autres taxes dues en vertu des lois du pays de réception de la commande.

Article 12 – Réception et Réclamations

- 12.1 - Dans le cas d'une réception de Produit(s) ou d'un véhicule transformé dans les locaux/ateliers de la Société, les réclamations ne sont admises que par lettre recommandée avec accusé de réception et doivent être adressées à la Société dans un délai de 8 jours suivant la réception des Produits par le Client ou le Revendeur. La date de réception est celle apposée sur le Bon de Livraison rempli et signé par le Client ou le Revendeur lors de la remise du véhicule équipé ou des Produits. Aucune réclamation postérieure au délai précité ne sera prise en considération par la Société. Au terme de ce délai, les livraisons sont irréfragablement réputées conformes à la commande et en bon état, quelles que soient les réclamations du Client ou du Revendeur (manquant, produit défectueux, etc.).
- 12.2 - Dans le cas d'une réception de marchandise(s) suite à une expédition de la Société, le Client ou le Revendeur doit procéder, lors de la livraison, à tous examens pour déceler les éventuels avaries, manquants, défauts ou autres vices apparents ou non-conformité des Produits livrés à sa commande. Ce contrôle doit porter sur les quantités et l'état des Produits livrés. Le Client ou

le Revendeur doit notamment vérifier l'état des emballages, le nombre de colis et les Produits dans leurs quantités, leurs références, leur état et leurs caractéristiques.

En cas de réclamation, le Client ou le Revendeur devra :

- Inscrire les réserves sur le bon de livraison avec la date et sa signature, de façon précise et motivée ; les réserves de type « sous réserve de déballage » sont insuffisantes.
- Confirmer à la Société ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux (2) jours à partir de la date de livraison.
- Confirmer au transporteur ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux (2) jours à partir de la date de livraison.

Le Client ou le Revendeur devra être en mesure de fournir toute justification quant à la réalité des réclamations invoquées et laisser à la Société, au transporteur ou à toute personne mandatée par ceux-ci, toute facilité pour procéder à leur constatation.

Les réclamations acceptées par la Société donneront lieu à l'échange du Produit concerné, ou à son remboursement en cas d'indisponibilité du Produit en stock.

Les frais de réexpédition des Produits retournés seront à la charge du Client ou du Revendeur. La Société s'engage cependant à procéder au remboursement de ces frais pour les retours acceptés à la condition que les frais de réexpédition des Produits engagés par le Client ou le Revendeur aient été préalablement acceptés par la Société.

Pour que le retour soit accepté, le Produit retourné devra être en parfait état, dans son emballage d'origine. Aucun retour spontané ne sera accepté.

Article 13 – Retours de Marchandise

- 13.1 - Aucun retour de marchandise ne sera accepté sauf accord préalable écrit de la Société.
- 13.2 - Les retours devront être effectués aux risques et périls du Client ou du Revendeur dans les vingt (20) jours ouvrés suivant l'accord préalable écrit de la Société. Ils se feront port payé, sauf accord préalable et écrit de la Société.
- 13.3 - A la condition que la Société accepte le retour de marchandise selon les conditions précitées ci-dessus, si cette dernière est initialement conforme à la commande du Client ou du Revendeur, elle se verra reprise avec une décote de 30%.

Article 14 – Garantie

- 14.1 - Les Produits vendus sont garantis à compter de leur livraison au Client ou au Revendeur contre tous vices de fonctionnement résultant d'un défaut de conception et/ou de fabrication et dont l'origine est antérieure au transfert des risques.
- 14.2 - Pour les Produits non fabriqués par la Société et incorporés à son catalogue, la durée de la garantie est celle du fabricant du Produit.
- 14.3 - Les défauts et vices sont appréciés en l'état des connaissances scientifiques et techniques au moment où le Produit est vendu et/ou installé.
- 14.4 - L'expertise des potentiels défauts et vices s'effectuera exclusivement dans les ateliers de la Société situé : 2799, Route Départementale 1075 – 01250 MONTAGNAT. Tout souhait du Client ou Revendeur d'une expertise en un lieu différent de celui cité ci-dessus fera l'objet d'un devis comprenant les frais de déplacement.
- 14.5 - Si une expertise conclue à un défaut indépendant de la Société, une facture d'honoraires sera transmise au Client ou au Revendeur en plus des potentiels frais liés au déplacement.
- 14.6 - L'intervention de réparation ou de remplacement résultant d'une prise sous garantie s'effectuera exclusivement dans les ateliers de la Société situé : 2799, Route Départementale 1075 – 01250 MONTAGNAT. Tout souhait du Client ou du Revendeur d'une intervention en un lieu différent de celui cité ci-dessus fera l'objet d'un devis comprenant les frais de déplacement.
- 14.7 - La garantie des Produits vendus et/ou installés est exclue si le vice provient : d'une usure normale résultant de l'utilisation, d'un usage non conforme, d'actes de vandalisme, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part du Client ou du Revendeur, de toute(s) modification(s) effectuée(s) par le Client ou le Revendeur sans l'accord écrit de la Société.
- 14.8 - La garantie est exclusivement limitée à la réparation ou au remplacement de toute(s) pièce(s) reconnue(s) défectueuse(s), à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Par conséquent, le Client ou le Revendeur ne pourra pas prétendre à une quelconque prise en garantie pour toute revendication d'ordre purement esthétique.

Article 15 – Limitation de Responsabilité

- 15.1 - La responsabilité de la Société ne sera pas engagée dans l'hypothèse où un Produit livré ne respecterait pas la législation du pays dans lequel ce dernier pourrait évoluer, notamment lié à son installation potentiel dans un véhicule.
- 15.2 - La Société ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage direct ou indirect causé, à l'occasion de l'exécution de sa prestation, par un cas fortuit ou de force majeure (voir l'Article 5.2).
- 15.3 - Les différences non substantielles entre les photos des Produits commandés présentes sur les supports de communication de la Société (catalogues, site internet, etc.) et les Produits livrés ne pourront engager la responsabilité de la Société.
- 15.4 - Il n'appartient pas à la Société d'apprécier l'opportunité du choix des Produits quant à l'usage final auquel le Client ou le Revendeur les destine. La Société ne pourra donc en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences d'une utilisation de ses Produits dans des conditions ou des circonstances autres que les conditions normales d'utilisation ou raisonnablement prévisibles.
- 15.5 - La responsabilité de la Société est strictement limitée au remplacement des Produits rentrant dans le cadre de la garantie (voir l'Article 14). Aucuns dommages et intérêts ne pourront être demandés par le Client à la Société.
- 15.6 - Le Client ou le Revendeur s'engage à respecter les recommandations et indications évoquées lors des formations spécifiques sur les Produits ou figurant sur les notices de montage. Il reconnaît également que toute responsabilité ou garantie de la Société sera exclue en cas de dommage lié à un montage non-conforme. Les dommages générés par la pose des Produits de la Société, y compris par un Revendeur poseur agréé, ne peuvent engager la responsabilité de la Société.
- 15.7 - Il appartient au Client ou au Revendeur de vérifier, sur les véhicules, notamment hybrides, électriques ou GNV, l'emplacement des batteries, réservoirs de gaz, faisceau électrique ou tout autre élément du véhicule susceptible d'être endommagé par l'installation d'un Produit commandé chez la Société, et ce préalablement à l'installation du Produit livré par la Société ou de son fournisseur. En aucun cas, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de dommage causé consécutivement à l'installation d'un Produit commandé chez la Société dont le Client ou le Revendeur assurera l'installation par lui-même, ou par un tiers, et qui ne serait pas salarié de la Société.

Article 16 – Propriété Intellectuelle

- 16.1 - Les éléments édités sur les sites vitrines de la Société (www.id-amenagementsutilitaires.fr et www.ekypeo.fr) tels que les noms, images, photographies, logos ou tous autres signes distinctifs présents sur les sites sont des contenus protégés au titre du droit des marques

et/ou du droit d'auteur et/ou du droit des dessins et modèles en France et à l'étranger. Toute reproduction non autorisée est constitutive du délit civil et pénal de contrefaçon.

La structure générale, les contenus éditoriaux, images, sons, vidéos, supports multimédias, textes, photographies, notices de montage, icônes, logiciels, bases de données et tous autres éléments présents sur les sites sont protégés au titre du droit d'auteur, des droits voisins et/ou du droit sui generis du producteur de base de données, ainsi que par les conventions internationales applicables.

La Société est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle des éléments présents sur les sites internet et sur les Produits, à l'exception des marques et modèles de constructeurs automobiles qui ne sont reproduits qu'à titre de référence des Produits, sans lesquels la Société ne pourrait pas présenter ses Produits et Services. Sous peine de poursuites pénales, sauf accord exprès de la Société, le Client s'engage à ne pas :

- Reproduire, représenter, modifier, publier, adapter sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, les éléments présents sur les sites internet de la Société, dont les Produits
- Procéder à une quelconque atteinte aux systèmes informatisés mis en œuvre par les sites internet de la Société, en ce compris toute intrusion ou tentative d'intrusion ;
- Enlever ou supprimer toutes mentions et/ou informations propriétaires présentes sur les sites : ÉKYPÉO® est une marque déposée.

16.2 - Les Produits sont protégés au titre du droit d'auteur et/ou du droit des dessins et modèles. Toute reproduction même partielle non autorisée est constitutive du délit civil et pénal de contrefaçon.

L'extrapolation de gabarits à partir des habillages de protection des fourgons est rigoureusement interdite ; l'achat de ces habillages par les Clients ou les Revendeurs de la Société n'entraînant aucune cession des droits de reproduction et de représentation (droit d'auteur), et ces gabarits étant protégés par la législation relative au secret des affaires.

Article 17 – Droit à la Publicité

- 17.1 - Sauf mention contraire explicite du Client ou du Revendeur, la Société se réserve le droit d'apposer sur la carrosserie du véhicule équipé selon la commande du Client ou du Revendeur une mention commerciale sous forme de sticker indiquant clairement sa contribution dans l'équipement du véhicule. Cette mention commerciale prend généralement la forme d'une étiquette collée à l'extérieur et/ou à l'intérieur du véhicule.
- 17.2 - Sauf mention contraire explicite du Client ou du Revendeur, la Société se réserve le droit de mentionner le nom du Client ou de sa société ou du Revendeur ou de son client final ainsi que de divulguer les photos correspondantes à la réalisation de la commande sur ses supports de communication externe et de publicité (site internet, réseaux sociaux, portfolio, dépliants, pochettes, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.

Article 18 – Engagement de Confidentialité

- 18.1 - L'ensemble du processus de l'étude, la commande, la conception, la fabrication, le paiement, l'expédition, sont réalisés dans les meilleures conditions de sécurité.
- 18.2 - Pour les projets très spécifiques sortant du domaine de « l'équipement standard » où des développements sont nécessaires pour la création d'un concept sur-mesure, le Client ou le Revendeur peut demander à la Société que le projet soit confidentiel. Pour ce faire, le Client ou le Revendeur devra informer la Société de cette volonté par écrit au plus tard avant le commencement de l'étude du projet par la Société. La Société formalisera alors par retour écrit l'acceptation ou non de cet engagement de confidentialité.

Article 19 – Collecte de données personnelles, Informatique et Libertés

- 19.1 - La demande de l'établissement d'un devis par la Société entraîne obligatoirement l'acceptation du Client ou du Revendeur à la transmission de certaines données personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone, etc.).
- 19.2 - Conformément à la loi RGPD entrée en vigueur le 25 Mai 2018, le Client ou le Revendeur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles qu'il peut exercer auprès du DPO de la Société Monsieur Damien NALLET. Vous pourrez le contacter à l'adresse suivante : contact@idau.fr. Les demandes du Client ou du Revendeur seront traitées dans un délai maximum d'un mois.
- 19.3 - Les données personnelles du Client ou du Revendeur sont conservées par la Société tant qu'il ne transmet pas à cette dernière sa volonté de ne plus apparaître dans ses bases.
- 19.4 - Suite à la volonté du Client ou du Revendeur d'effacer ses données personnelles des bases de la Société, ces dernières seront archivées pendant 5 ans dans un dossier spécifique avant d'être détruites.

Article 20 – Litiges

- 20.1 - Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.
- 20.2 - Tout litige se rattachant à l'activité de la Société sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse, y compris en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

Article 21 – Mise à jour des Conditions Générales de Vente

En raison des modifications des CGV qui peuvent survenir en cours d'année, le document de référence sera celui présent au sein de la Société et sur le site internet www.id-amenagementsutilitaires.fr à la date de validation d'une commande.